

# 523 PROLIPLUS



1/2



## LES + PRODUIT

- ▶ Travaux neufs et rénovation
- ▶ Temps ouvert allongé
- ▶ Résistance au glissement

### DOSAGE EN EAU

- ▶ 5,75 à 6,25 litres

### CONSUMMATION

- ▶ 1,5 à 8 kg/m<sup>2</sup> (voir tableau)

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ Marquage CE selon la Norme NF EN 12004
- ▶ Certificat QB CSTB

### DESCRIPTION

- Mortier-colle amélioré destiné à la pose de revêtements céramiques sur supports neufs et anciens avec un temps ouvert allongé et une résistance au glissement améliorés.

### DOMAINES D'APPLICATION

- Murs intérieurs
- Sols intérieurs et extérieurs

### SUPPORTS ET REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

Voir tableau ci-après

### COMPATIBLE AVEC LES SYSTÈMES

- 588 ENDUIT D'ÉTANCHÉITÉ\*\*
- 597 PROLIMUR PROTEC\*\*
- 598 PROLI IMPER\*\*

### SUPPORTS EXCLUS

- Supports à base de métal
- Enduit pelliculaire < 3 mm
- PRE (Plancher Rayonnant Électrique), plancher chauffant à eau ou réversible, (pour tous les types de planchers chauffants, il est impératif d'utiliser un mortier-colle C2S PAREXLANKO)

### CARACTÉRISTIQUES

- **Présentation** : poudre grise ou blanche
- **Composition** : liant hydraulique, résine poudre redispersable, charges minérales et adjuvants

### PERFORMANCES<sup>(1)</sup>

Valeurs déterminées en laboratoire à 23°C et 50 % d'humidité relative selon la norme en vigueur NF EN 12004

- Temps ouvert allongé : 30 min environ
- Temps d'ajustabilité : 20 min environ
- Temps de vie en auge : 2 h environ
- Délai de mise en circulation piétonne : 24 h environ
- Adhérence initiale à 28 jours (MPa) : ≥ 1
- Adhérence après action de l'eau (MPa) : ≥ 1
- Adhérence après cycles gels/dégels (MPa) : ≥ 1
- Adhérence après action de la chaleur (MPa) : ≥ 1

### MISE EN ŒUVRE

- Se reporter aux Normes DTU, CPT et Guides rénovation du CSTB en vigueur.

### PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Planéité en sol et mur de 5 mm sous la règle de 2 m (7 mm sans le cas d'un mur en béton courant) et 4 mm sous la règle de 2 m dans le cas de pose de mosaïque.

### Support neuf

- Les supports seront sains, propres, dépoussiérés, exempts de toute trace d'huile, de plâtre, de laitance...
- Ils ne devront pas ressuer l'humidité ni être gelés.
- Dans le cas de béton sec ou d'enduit, on procédera à une humidification quelques heures avant la pose.
- Réparer les flaches éventuels avec la 523 PROLIPLUS jusqu'à 10 mm.

### Support de rénovation

- Sonder les revêtements existants afin de s'assurer de leur bonne tenue.
- Déposer les carreaux soufflés ou les dalles semi-flexibles insuffisamment adhérentes.
- Recoller les éléments manquants ou rectifier les défauts de planimétrie ≤ 10 mm directement avec 523 PROLIPLUS.
- Gratter ou poncer les résidus de vernis, de peinture écaillée ou de colle.
- Ancien carrelage, anciennes faïences ou dalles semi-flexibles : nettoyer par lessivage sodé puis laisser sécher.
- Anciennes peintures de sol, pierres naturelles, tomettes ou terre cuite : poncer la surface puis dépoussiérer par aspiration.

### PRÉPARATION DU PRODUIT

- Mélanger 1 sac de 25 kg de 523 PROLIPLUS avec 5,75 à 6,25 litres d'eau propre, soit 23 et 25 % d'eau jusqu'à obtention d'une pâte homogène sans grumeaux, à l'aide d'un malaxeur électrique à vitesse lente, pendant 1 min 30.

### APPLICATION

- Étaler le mortier-colle sur le support avec le côté lisse de la taloche crantée sur une surface de 1 à 2 m<sup>2</sup>, puis à l'aide d'une taloche crantée régulariser l'épaisseur.
- Dans le cas de double encollage, respecter les indications précédentes en procédant en plus au beurrage de l'envers du revêtement céramique.
- Presser le revêtement céramique par battage à l'aide d'un maillet afin d'assurer un parfait transfert.

### JOINTOIEMENT

Délai de séchage avant jointoiment :

- 24 h environ

Utiliser un mortier de jointoiment de la gamme Parexlanko adapté à la dimension du joint et sa destination.

# 523 PROLIPLUS

2/2

## POUR UN CHANTIER RÉUSSI

- ▶ Bien préparer le support : il doit être propre, sain et dépoussiéré.
- ▶ En cas de la pose de pierre naturelle, procéder à un essai de tachabilité au préalable.

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Sac de 25 Kg

## CONSERVATION

- ▶ **12 mois**

à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, et stocké à l'abri de l'humidité

## GARANTIE

- ▶ R.C. Fabricant

## Supports et revêtements associés

	SURFACE MAXIMUM EN CM <sup>2</sup>							
	Plaquette de terre cuite	Carreau à liants ciment	Carreau de terre cuite	Grès	Faïence	Pierre naturelle	Poids maximum	
<b>MURS</b> (6) INTERIEURS - H < 6 m	<b>SUPPORTS</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Béton</li> <li>• Enduit base ciment</li> <li>• Plaque de plâtre cartonnée (hydrofugée ou non)</li> <li>• Carreau de terre cuite</li> <li>• Béton cellulaire</li> <li>• Ancien carrelage et peinture poncés (sur support ciment)</li> </ul>	230	500	300	2 200	2 200	2 200	40 kg/m <sup>2</sup> (colle incluse)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneau bois<sup>(6)</sup> (CTB-H/CTB-X/OSB3)</li> <li>• Panneau prêt à carrelé</li> <li>• Plaque ciment ou silico-calcaire</li> </ul>	230	500	300	1 200	1 200	1 200		
<b>SOLS</b> (6) INTERIEURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dallage sur terre-plein</li> <li>• Dalle ou chape sur isolant ou désolidarisation</li> <li>• Mortier d'égalisation P3 minimum (3 mm mini)</li> <li>• Ancien carrelage - Granito</li> <li>• Plancher béton<sup>(6)</sup> y compris : bac acier collaborant ou sur dalle alvéolaire</li> <li>• Protection lourde</li> <li>• Chape asphalte de type AII primarisée au préalable avec <b>164 PROLI PRIM RAPID*</b></li> <li>• Chape ou dalle adhérente</li> <li>• Chape fluide anhydrite<sup>(6)</sup></li> <li>• Chape ciment autonivelante</li> <li>• Peinture poncée</li> <li>• Trace de colle non redispersable</li> <li>• Dalle semi-flexible</li> </ul>		500	900	3 600		3 600	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chape sèche</li> <li>• Dalle ou chape allégée (d<sub>z</sub> 0,65)</li> </ul>		500	900	2 200		2 200	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneau bois<sup>(6)</sup> (CTB-H/CTB-X/OSB3)</li> <li>• Parquet mosaïque collé<sup>(6)</sup></li> </ul>		500	900	1 200		1 200	
<b>SOLS</b> (6) EXTERIEURS (6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dallage sur terre-plein</li> <li>• Plancher béton, dalle béton ou chape ciment</li> <li>• Mortier d'égalisation</li> </ul>			900	2 200		3 600	

(a) Pour le degré d'exposition à l'eau admis et le choix du primaire associé, se reporter au tableau Guide de choix.

(b) Sur vide sanitaire ou local non chauffé, utiliser un mortier-colle C2S **PAREXLANKO**.

(c) Sur chape anhydrite, appliquer 2 couches de primaire **124 PROLI PRIM\*** ou **165 PROLI PRIM UNIVERSEL\*** espacées de 30 min minimum avant l'application du mortier-colle **523 PROLI PLUS**.

(d) Avec une pente ≥ 1,5 % et des carreaux pressés ou étirés de porosité ≤ 3 % et dont l'élançement est ≤ 3.

(e) Primariser avec le primaire **162 PRIMAPRENE PLUS\*** ou **164 PROLI PRIM RAPID\*** puis ragréer avec le ragréage **184 SOLFIBRE\***.

## Mode d'encollage et consommation (kg/m<sup>2</sup> indicatif)

Format du carreau (cm <sup>2</sup> )	S ≤ 50	50 < S ≤ 500	500 < S ≤ 2 200			500 < S ≤ 1 200	1 200 < S ≤ 2 200	2 200 < S ≤ 3 600
<b>Murs intérieurs</b>	1,5 (U3)	3,5 (U6)	6 (U9)					
<b>Sols intérieurs</b>	1,5 (U3)	3,5 (U6)	4,5 (U9)	4,5 (U9) E > 0,5 % pour céramiques p > 2 % pour pierres naturelles	6 (U9) E ≤ 0,5 % pour céramiques p ≤ 2 % pour pierres naturelles	7 (8 x 10 x 20 ou DL ø 20)	8 (8 x 10 x 20 ou DL ø 20)	8 (8 x 10 x 20 ou DL ø 20)
<b>Sols extérieurs</b>	1,5 (U3)	5 (U6)	6 (U9)			7 (U9)	8 (8 x 10 x 20 ou DL ø 20)	8 (8 x 10 x 20 ou DL ø 20)

SIMPLE ENCOLLAGE

DOUBLE ENCOLLAGE

p = porosité (%) E = Absorption en eau (%)

\*Voir la FT du produit. \*\*Voir les formats de carreaux associés dans la FT du produit.

L'ensemble des valeurs indiquées dans cette fiche technique peuvent varier en fonction de la porosité du support, des carreaux et des conditions ambiantes du chantier.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Températures d'utilisation comprises entre + 5°C et + 35°C.
- Porter des gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2 (voir paragraphe 8 de la FDS), des lunettes de sécurité et des vêtements de protection couvrants.
- Produit dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
- Avant utilisation consulter la Fiche de Données de Sécurité

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : ParexGroup SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78** Service 0,15 € / min + prix appel

## DOCUMENTATION TECHNIQUE - Octobre 2022

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com).

**PAREXGROUP SAS** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00

**PAREXLANKO** est une marque du groupe Sika.

**PAREXLANKO**

**Gemeinschaft Emissionskontrollierte  
Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V.**

Association for the Control of Emissions from Products  
for Flooring Installation, Adhesives and Building Materials

Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction



**Concession d'une licence pour l'utilisation du label EMICODE**

La licence n°	9648/27.10.10
pour l'article	523 PROLIPLUS
de l'entreprise	ParexGroup SAS
sur demande du	10.10.2018

est attribuée pour l'apposition du label EMICODE selon la classification fixée par les directives en § 10 des statuts du label GEV-EMICODE

au nom de la GEV pour l'article mentionné ci-dessus, selon le § 5 alinéa 4 des statuts du label GEV-EMICODE



Ainsi, cet article satisfait les critères mentionnés au verso.  
La société est un membre titulaire de la GEV.

**OM070**      **21.09.2023**  
Valide jusqu'au 21.09.2028

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Müller'.

Le Directeur  
Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction  
Völklinger Straße 4 · D-40219 Düsseldorf

## Conditions d'attribution de licence pour l'apposition du label EMICODE

Le produit classé conformément à la licence au recto doit satisfaire - selon les statuts et les directives du Conseil Technique de la GEV - entre autres les critères suivants:

- Le produit satisfait toutes les dispositions légales, tout particulièrement en matière de législation des produits chimiques et de décrets.
- Le produit est - selon la définition de la Réglementation Technique all. "TRGS 610" - exempt de solvant, sauf s'il s'agit d'un produit de surface. S'il fait partie d'un groupe de produits répondant à une catégorie GISCODE (classification all.), celle-ci sera indiquée.
- Une fiche de données de sécurité répondant aux normes et réglementations nationales en vigueur sera établie pour le produit.
- Aucune substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique des classes 1A et 1B ne doit être utilisée pour la fabrication du produit.
- Le contrôle du produit intervient selon les "méthodes de contrôle de la GEV". La teneur en COV sera déterminée dans une chambre d'essai selon le procédé de thermodésorption sur tenax, suivi d'une analyse par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse.
- La classification dans la catégorie EMICODE concernée s'effectue conformément aux descriptions et aux concentrations totales en COV / COSV ci-dessous. Pour identifier le produit, utiliser la catégorie EMICODE correspondante:

### 1) Produits de pose, colles et produits du bâtiment

Paramètre	EC 1 <sup>PLUS</sup>	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [ $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ]		
COVT après 3 jours	$\leq 750$	$\leq 1000$	$\leq 3000$
COVT après 28 jours	$\leq 60$	$\leq 100$	$\leq 300$
COSVT après 28 jours	$\leq 40$	$\leq 50$	$\leq 100$
Valeur R basée sur les valeurs "CMI" selon la Commission all. AgBB (pour l'évaluation de l'impact des produits du bâtiment sur la santé), après 28 jours	1	-	-
Somme des COV non évaluables	$\leq 40$	-	-
Formaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Acétaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Somme des formaldéhydes et acétaldéhyde	$\leq 0,05$ ppm	$\leq 0,05$ ppm	$\leq 0,05$ ppm
Somme des substances volatiles 1A / 1B après 3 jours	$\leq 10$	$\leq 10$	$\leq 10$
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	$\leq 1$	$\leq 1$	$\leq 1$

### 2) Traitement de surface pour parquets, sols minéraux et revêtements de sol souples

Paramètre	EC 1 <sup>PLUS</sup>	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [ $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ]		
Somme COVT + COSVT après 28 jours	$\leq 100$ dont 40 COSV maxi.	$\leq 150$ dont 50 COSV maxi.	$\leq 450$ dont 100 COSV maxi.
Formaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Acétaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Toute substance volatile 1A / 1B après 3 jours	$\leq 10$	$\leq 10$	$\leq 10$
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	$\leq 1$	$\leq 1$	$\leq 1$